



cndp

Commission particulière

du débat public

Stockage souterrain

de gaz naturel

de Salins des Landes



Cahier d'acteur

Le contenu de ce cahier d'acteur n'engage que son auteur et en aucune façon la CPDP.



LE COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS D'AQUITAINE

est un organisme interprofessionnel qui rassemble les membres des professions qui se livrent aux activités de production des produits des pêches maritimes et des élevages marins.

COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES & DES ELEVAGES MARINS D'AQUITAINE

12 Quai Pascal Elissalt - 64500 CIBOURE

Tél. : 05.59.47.04.00 - Courriel : crpmem@peche-aquitaine.com - Site internet : <http://www.peche-aquitaine.fr>

LE CRPMEM AQUITAINE EXERCE UN RÔLE MULTIPLE :

- Il assure la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- Il participe à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques et d'encadrement de l'usage des engins de pêche ;
- Il participe à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de ses membres ;
- Il participe aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins ;
- Il apporte un appui scientifique et technique à ses membres, ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer.

La position du CRPMEM d'Aquitaine concernant le volet maritime du projet de stockage de gaz naturel de salins des Landes

Les professionnels de la pêche maritime en Aquitaine sont opposés à ce projet tel qu'il est décrit actuellement. Nous pensons que les retombées économiques réelles de ce projet à court et long terme bénéficieront plus à EDF qu'à notre territoire alors qu'il risque d'exterminer une activité historique locale qu'est la pêche maritime.

Francis Favroul, *Président du CRPMEM Aquitaine.*

Notre opposition repose sur plusieurs points :

La pêche

Dépendant d'un environnement de bonne qualité, les pêcheurs professionnels de notre région mènent depuis des années un combat pour la protection du milieu marin. Leur connaissance de l'océan et de la ressource est le fruit d'une observation quotidienne du milieu et de la transmission du savoir des anciens. Les pêcheurs sont des veilleurs de l'environnement qui s'investissent au côté des scientifiques pour trouver des solutions de gestion durable de la ressource.

Le projet envisagé par EDF est une véritable menace pour toute la biodiversité marine locale. Il entrainera la désertion et la disparition de nombreuses espèces comme la sole, le turbot, la barbue, le bar, le saumon, l'alose, la civelle (dont un projet de civellerie est à l'étude), l'anchois...qui sont ciblées par les pêcheurs et ont une forte valeur commerciale.

La flottille régionale est composée de plus de 300 navires à bord desquels embarquent près d'un millier de marins. Elle se caractérise principalement par des petites unités qui pratiquent des métiers très variés de petite pêche et de pêche côtière. Les débarquements dépendent principalement des saisons, de la variabilité naturelle de la ressource et de la météo. Ces navires peu puissants travaillent dans la bande côtière où ils côtoient les autres usagers de la mer. La pêche en mer est le fruit d'une cohabitation fragile où toute nouvelle activité est perturbatrice.

La zone convoitée par EDF est une zone de pêche quotidienne pour les navires des ports de Capbreton, Bayonne, Saint-Jean de Luz et Hendaye.

Cette zone, structurante pour l'activité locale, représente de nombreux emplois en mer mais aussi à terre.

Il est impossible pour ces navires d'envisager le report de leur effort de pêche sur d'autres zones côtières qui sont déjà occupées par une autre partie de la flottille, ce qui entrainerait des risques de conflit et de pression accrue sur la ressource. La solution n'est pas non plus d'aller vers le large puisque cela engendrerait des prises de risque en matière de sécurité pour les équipages, plus de dépenses en carburant et donc plus de rejet en CO2 dans l'atmosphère.

©Pierre Baudier



Les pêcheurs professionnels aquitains sont donc très inquiets et interrogatifs sur le projet d'EDF qui a maladroitement mené des études minimalistes en mer sans consulter en amont la profession.

Nous remettons en cause la méthodologie utilisée par EDF pour définir la richesse de l'environnement sur les sites potentiels du projet car nous considérons qu'une période de 15 jours est trop courte pour faire un bilan des espèces présentes.

> Nous demandons un point zéro : faire un point o réel de l'état des lieux faune/flore avec un suivi au droit du rejet, un suivi en limite de panache de dispersion et un autre en dehors de la zone impactée qui servira de témoin à l'avenir.

> Nous demandons un engagement d'EDF à réaliser un suivi permanent et consultable par la profession de l'état biologique dans les zones concernées, et la garantie que tout rejet sera stoppé en cas de constat de la détérioration de celui-ci.



L'ouvrage

Les points de captage d'eau de mer et de rejet de saumure entraîneront, pendant la durée du lessivage des cavités salines (c'est-à-dire environ une dizaine d'années) la fermeture d'une zone de pêche : les filets risquant en effet de s'accrocher à ces ouvrages. EDF ne présente pas de solution pour démanteler l'ouvrage à la fin des travaux. Les pêcheurs s'interrogent

sur son devenir à échéance du lessivage, ainsi que sur celui de la canalisation ensablée qui sera à moyen terme mise à jour par l'érosion.

> Nous souhaitons qu'EDF s'engage à démanteler l'ouvrage après les travaux, y compris l'intégralité des canalisations qui auront été ensablées.

La qualité de l'eau

• Composition de la saumure

En plus du sel, la saumure rejetée comportera de nombreux polluants non mentionnés par EDF (non identifiés ?). Les phases d'installation et d'entretien des ouvrages nécessiteront par exemple l'emploi de substances chimiques (dont des traitements biocide et anticorrosion) qui seront rejetés en mer.

A ces polluants chimiques s'ajoutent les éléments présents dans le diapor (argile, métaux lourds, etc) dont l'UNIQUE carottage effectué par EDF ne permet pas de juger. Nous estimons donc que l'étude présentée par EDF ne peut pas détailler la composition de la future saumure. La pollution réelle ne peut alors pas être évaluée.

> Nous souhaitons des informations supplémentaires sur la qualité de la saumure rejetée, sa composition et sa concentration en sel. Nous demandons l'établissement d'une liste précise des molécules présentes et de leur quantité, et notamment les concentrations en métaux lourds. Nous souhaitons par ailleurs qu'EDF s'engage à utiliser un gaz inerte (azote) comme additif de lessivage.

• Diffusion de la saumure

EDF annonce un débit en moyenne de saumure estimé à 860 m³/h, et pouvant atteindre une valeur maximale de 1 000 m³/h. La salinité de cette saumure sera de l'ordre de 250 g/L, soit 5 fois la concentration du rejet d'une usine de désalinisation d'eau de mer. La durée de la phase opérationnelle de rejet de saumure est évaluée à 10ans ou plus. Si l'on considère le débit moyen, 4800 tonnes de sel (l'équivalent de 171 semi-remorques) seront déver-



sées en mer chaque jour, en un point fixe, pendant au moins 10 ans, 365j/an. Ce seront plus de 6300 tonnes de sel par jour, en débit maximal.

L'étude menée par EDF sur la diffusion de la saumure conclue que la zone d'impact maximal (augmentation de la salinité de 5g/L, soit 15%) restera limitée à 25 à 30 m autour du diffuseur et qu'il n'y aura pas d'impact significatif au-delà de 80m autour du refoulement.

Etant donné les débits et les concentrations en sel annoncés et sachant que la salinité de l'eau de mer sur la zone est en surface de 31 à 35 g/l et en profondeur de 35.5g/l, les pêcheurs sont très sceptiques sur les résultats de l'étude de dispersion de la saumure menée par EDF, d'autant que la zone est connue pour avoir des courants faibles : l'insuffisance des mesures réalisées sur le terrain (mesure de courantologie pendant 15 jours en juillet 2011) ne permet pas de tirer des conclusions sur la diffusion de la saumure à court et long terme.

> Nous demandons des études supplémentaires :

• **De courantologie :** (vents, houle, courants...) dans et au-delà des zones proposées (périmètre plus grand et plus au large) et à une échelle de temps annuelle



- **De physicochimie** : capacité de dissolution du sel selon la température et la pression, estimation des flux de sels et de métaux lourds arrivant en mer, leur forme (particulaire ou dissoute) et leur comportement dans le milieu de rejet (solubles et biodisponibles, particulaire...)

- **De turbidité de l'eau** : car l'augmentation de la turbidité peut engendrer le piégeage de métaux lourds

> **Nous demandons à être associés à toutes les étapes des études complémentaires qui seront menées en mer par EDF**

- **Préservation de la qualité du milieu**

Nous rappelons que selon les paramètres de la directive cadre sur l'eau le projet se situe dans une

Une autre solution pour le sel

Les utilisations possibles du sel extrait présentées par EDF (thermalisme, etc) sont négligeables au regard des quantités dont il est question. EDF ne semble pas se donner les moyens de trouver une réelle solution pour l'utilisation du sel, et donc parvenir à un rejet de saumure beaucoup moins concentré.

Nous souhaitons qu'EDF fasse l'effort de dessaler la saumure en trouvant un débouché au sel extrait : sel pour les routes, les aéroports... et qu'il garantisse

masse d'eau côtière de bonne qualité classée en « respect des objectifs environnementaux ». Son état chimique et écologique est jugé « bon ». Les sédiments sont non pollués et les eaux de baignade à proximité du projet sont de bonne qualité.

Dans un contexte strict de protection du milieu marin (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, Grenelle de la mer, Natura 2000...), nous regrettons que ce projet vienne perturber les efforts de bonne gestion entrepris par les professionnels de la mer.

Les pêcheurs demandent par conséquent qu'EDF s'engage à ce que le projet ne vienne pas modifier la qualité chimique et bactériologique du milieu, et s'engage aussi à mettre en place un suivi permanent et consultable par la profession de la qualité de l'eau.

que la qualité du rejet sera équivalente à celle du milieu naturel.

Les réponses d'EDF arguant que la France est excédentaire en production de sel ne sont pas recevables quand on constate que des dizaines de milliers de tonnes de sel sont régulièrement importées d'Australie ou d'ailleurs.



©François Gallet